

## Compte rendu de la séance du conseil municipal du 2 septembre 2016

Le conseil municipal dûment convoqué par le Monsieur le maire s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean HANNART, Maire.

La séance publique a été ouverte à 20 heures.

### Présents : 8

Jean HANNART, Président de séance,  
Vincent DELORY, Hélène BRUNETEAU, Joani GASTOU, Christophe MAURIN,  
Francis BRUC, Cécile HUGON, Patrick ROUX, Conseillers municipaux

### Absents : 2

Julien LESPINE, Bruno MARK,

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent DELORY

## II – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE

Le procès-verbal de la séance du 22 juillet est approuvé par 6 voix et deux abstentions

### I Informations

Communauté de communes: Suite à notre délibération concernant la répartition des sièges dans la future communauté de communes, un courrier a été envoyé au secrétariat général de la sous-préfecture pour étude d'une répartition plus représentative de la population de notre commune.

PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal): Pour la réunion publique du 9 septembre au Piboullo, le maire rappelle qu'une présence des élus est vivement souhaitée, le cabinet ROBIN ET CARBONNEAU y fera une présentation du dispositif et de son intérêt pour notre territoire, suite à cette réunion des entretiens communes par communes permettrons à chaque commune de faire valoir ses projets.

Logements communaux et attribution: Une réunion est prévue avec tous les élus pour attribution du logement en rez de chaussée de la maison Liron. Suite à la remise en état de ce logement par les employés de la commune un investissement est à prévoir pour le chauffage.

Compte rendu de la commission travaux du 1 aout 2016: Les panneaux indicateurs pour notre office du tourisme doivent être livrés par la communauté de communes avant la mi-octobre, ils seront installés par les employés de la commune dès réception. Le raccordement de la source des Mazes fera l'objet d'un appel d'offres courant octobre, Pour le moment l'alimentation de la Lieurre continue de subir la violence des épisodes cévenoles et doit faire l'objet d'une vigilance attentive. En ce qui concerne la voirie de nombreux travaux sont à prévoir sur le prochain budget et notamment pour nos ponts (Mas Séquier, La Bessède, l'Oultra et Pont Ravagers). Suite aux aménagements du rond, la commission présente une demande de nos associations pour améliorer l'organisation des fêtes en créant un espace de rangement et de confort, le conseil approuve ses initiatives et reste à disposition des demandeurs. Notre marché du dimanche matin rencontre un vif succès dont nous nous félicitons, il nécessitera cependant de prévoir pour l'an prochain la mise en place d'une meilleure organisation pour les problèmes de circulation et de stationnement (panneaux indicateurs et places de parking)

Proposition d'une réunion publique relative à l'aménagement du centre bourg: De façon à trouver des solutions pour que notre centre bourg améliore son attractivité et produise des réponses aux demandes des

habitants, le maire propose aux élus l'organisation d'une réunion publique début 2017, une boîte à idées sera mise à disposition début janvier.

## II Délibérations

### Révision fond de concours SDEE :

M le Maire expose que les travaux d'électrification désignés ci-après étant achevés, l'entreprise chargée de leur réalisation a adressé ses décomptes au SDEE pour un montant supérieur à l'estimation réalisée. Le fond de concours sollicité auprès de votre commune est donc revu en conséquence. D'un montant initial de 7 321.80€, il s'établit désormais à 6 072.66€ selon les plans de financement suivants:

<b>Dépenses TTC</b>		<b>Recettes TTC</b>	
<b>Nature des travaux</b>	<b>Montant</b>	<b>Financement</b>	<b>Montant</b>
Enfouissement BTS Quartier de l'Oultré 2 <sup>ème</sup> tranche	20 878.91€	Participation du SDEE	18 269.05€
		Fonds de concours de la commune (15% du montant HT des travaux)	2 609.86€
<b>Total</b>	<b>20 878.91€</b>	<b>Total</b>	<b>20 878.91€</b>
Génie civil Quartier de l'Oultré 2 <sup>ème</sup> tranche	10 388.40€	Participation du SDEE	6 925.60€
		Fonds de concours de la commune (40% du montant HT des travaux)	3 462.80€
<b>Total</b>	<b>10 388.40€</b>	<b>Total</b>	<b>10 388.40€</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition de M. le Maire; s'engage à verser les fonds de concours en une seule fois, après achèvement des travaux.

### Subvention AVEC:

Le Maire expose dans le cadre du projet "Fortuna" porté par l'association AVEC une demande de subvention a été reçue en mairie pour un montant de 150€.

Pour: 3 Contre: 3 Abstention: 2

Après en avoir délibéré, la subvention est accordée par voix prépondérante du maire:

Cette subvention sera inscrite au budget primitif 2017.

### Création d'un poste en contrat d'avenir:

Considérant que le contrat en CUI en cours sur les écoles arrive à échéance, le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un contrat pour l'agent, en contrat d'avenir de 35h hebdomadaires.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

### Avenant Convention CDG/Archiviste

Le Maire présente au conseil municipal l'avancée de l'intervention de l'archiviste. Considérant, que les 16 jours ½ initiaux prévus ce sont avérés insuffisants, le Maire propose d'ajouter 4 jours d'intervention, et demande au conseil municipal de l'autoriser à signer l'avenant à la convention.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition d'avenant et autorise le maire à le signer.

### Modification des statuts du SDEE

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement de la Lozère a engagé une procédure de modification de ses statuts, par délibération de son comité syndical du 28 juillet 2016.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver cette modification statutaire.

Le conseil municipal approuve la modification des statuts du SDEE.

Pour:7 Contre:1

### Service Civique:

Le Maire propose au conseil municipal l'accueil d'une personne en Service Civique. Et demande au conseil municipal son accord pour engager la commune dans un d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du Service Civique auprès de la Direction Départemental de la Cohésion Sociale de la Lozère.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour l'accueil de jeunes en Service Civique volontaire, avec démarrage début octobre.

### Acquisition immobilière :

Le maire présente au conseil municipal l'opportunité pour la commune d'acquérir un bien immobilier en centre bourg. Le conseil municipal à 7 voix et 1 abstention autorise le maire à mener des négociations préalable.

L'ordre du jour étant épuisé la séance du conseil municipal est levée à 22h45 heures.

Fait à SAINTE-CROIX-VALLEE-FRANÇAISE le

Le maire  
Jean HANNART



*le 10 novembre 2016*